

Référence : II-6.3	Politique Climat	Date de création : 01.02.2023
		Date de mise à jour : 15.01.2024 05.08.2025
		Par : Mélanie SAINT-SEVER

I. Champs d'application

Cette Politique s'applique aux actions, obligations et avances en comptes courants et créances rattachées de l'ensemble des portefeuilles investis en ligne directe, placés sous la gestion d'AQUITI Gestion.

II. Approche ESG-T globale d'AQUITI GESTION

Depuis 2020, AQUITI Gestion est signataire des principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies (UNPRI), respecte les objectifs de développement durable (ODD) du Global Impact des Nations-Unis, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration constante.

AQUITI Gestion est sensible aux impacts de ses investissements et privilégie, en ce sens, les investissements qui apportent des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et territoriaux (ESG-T). La société de gestion est d'ailleurs signataire des Chartes France Invest relatives à la parité Femmes-Hommes dans le capital-investissement & au Partage de la Valeur.

Également, AQUITI Gestion est l'un des membres fondateurs de l'association 1pacte, localisée en Région Nouvelle-Aquitaine, et dont l'objectif est de contribuer au développement de futurs modèles d'affaires responsables et durables sur le plan environnemental.

Les dirigeants membres d'1pacte signent un pacte d'entraide pour :

- Que leurs entreprises réduisent leurs empreintes sur la planète et le vivant (climat, biodiversité, ressources) ;

- Réfléchir et agir afin de mettre en œuvre et promouvoir des modèles d'affaires conciliant les limites planétaires et les performances économiques.

III. Les engagements d'AQUITI GESTION

A ce jour, AQUITI Gestion s'interdit strictement d'investir dans des entreprises en lien avec les secteurs suivants.

A. Absence de financement de projets liés au charbon thermique

Implicitement déjà mis en place depuis sa création en tant que Société de Gestion, AQUITI Gestion s'engage formellement, depuis le 1^{er} février 2023, à ne pas investir dans des entreprises relevant directement du secteur du charbon thermique.

B. Absence de financement de projets liés aux énergies fossiles

Bien que n'étant pas concerné, par des investissements passés dans des entreprises ayant pour activité l'extraction de ressources fossiles et/ou la production d'énergies fossiles (incluant charbon, pétrole et gaz naturel), AQUITI Gestion s'engage formellement à ne pas investir à l'avenir dans de telles entreprises.

C. L'huile de palme, le soja

Implicitement déjà mis en place depuis sa création en tant que Société de Gestion, AQUITI Gestion s'engage formellement, à ne pas investir dans des entreprises dont l'objet est la production et/ou la distribution d'huile de palme et/ou de soja qui ne seraient pas produits de manière durable.

D. Les pesticides

AQUITI Gestion s'engage formellement, à ne pas investir dans des entreprises qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans la production et/ou la distribution de pesticides chimiques.

E. Déforestation

AQUITI Gestion s'engage formellement, à ne pas investir dans des entreprises dont l'objet contribue directement à la régression durable des surfaces forestières, sans compensation.

IV. Suivi et contrôles d'AQUITI GESTION

- **Contrôle *a priori*** : AQUITI Gestion s'engage à mener les diligences nécessaires pour s'assurer de la conformité des investissements envisagés vis-à-vis de la présente Politique.
- **Contrôle *a posteriori*** : AQUITI Gestion pourra effectuer des contrôles des portefeuilles afin de vérifier le strict respect de la présente Politique.

AQUITI Gestion prévoit une revue de cette politique tous les deux ans a minima ou à chaque évolution réglementaire.